

## ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.10

## DECISION N° N 2021-10 DU 16 JUIN 2021 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

## Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang.

Vu la décision n° N 2016-02 du Président de l'Etablissement Français du Sang en date du 11 janvier 2016 nommant Monsieur Nicolas MERLIERE aux fonctions de Secrétaire Général de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Bourgogne Franche-Comté,

## DECIDE

**Article 1**er – Il est mis fin aux fonctions de Secrétaire Général exercées par Monsieur Nicolas MERLIERE au 30 juin 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 16 juin 2021,

M. François TOUJAS

Tél.: +33 (0)1 55 93 95 00

Fax: +33 (0)1 55 93 95 03

Président de l'Etablissement Français du Sang